



CONDITIONS d'INTERVENTION pour les SORTIES, CONFERENCES, et EXPOSITIONS.

Le Groupe Mycologique Nazairien (G.M.N.) est une association loi 1901 qui s'est fixée pour but de contribuer à :
→ l'amélioration des connaissances mycologiques et botaniques et à leur mise en commun,
→ la protection et la conservation des milieux naturels et des espèces menacées,
→ la prévention des intoxications par les champignons et les plantes,
→ l'organisation d'expositions et de journées d'étude des champignons spécifiques à notre région.

(article 2 des statuts)

Dans le cadre du 1^{er} alinéa, le G.M.N. propose, en plus de ses activités internes, d'encadrer des sorties, des expositions, d'effectuer des conférences, pour des tiers, personnes morales, tels que des associations, des écoles, des Offices de tourisme, des Municipalités, des Comités d'entreprise. Le présent document fixe les conditions générales

contractuelles de réalisation de ces interventions.

SORTIES MYCOLOGIQUES, SORTIES BOTANIQUES.

Ces sorties sont animées par 1 ou 2 mycologue(s) ou botaniste(s), selon l'importance du groupe, sur le site retenu par l'organisateur de la sortie. Il(s) ou elle(s) informe(nt) le groupe sur les conditions de récolte et en fin de séance, pour la mycologie, procède(nt) à la détermination des espèces en fournissant des informations spécifiques propres à chaque espèce. En botanique, il faut suivre les consignes données concernant la cueillette.

Nous n'encadrons pas de sorties à des fins de consommation.

CONFERENCES.

Un(e) intervenant(e) désigné(e) par le Conseil d'administration en fonction de ses compétences traitera le sujet dans les conditions prévues par l'organisateur telles que les vidéo-projections, un affichage informatif dans la salle de conférence.

EXPOSITIONS

Deux types d'expositions sont possibles :

1. exposition de moins de 80 espèces, pour 1 journée maximum,
2. exposition de plus de 80 espèces, pour 2 journées maximum.

Toutes les expositions sont animées par 2 mycologues pour la détermination et dans le 2^{ème} type par d'autres intervenants pour la mise en place des espèces exposées.

Le 1^{er} type d'exposition peut accompagner une conférence, finaliser une sortie-cueillette, constituer un stand dans une manifestation locale.

Le 2^{ème} type d'exposition requiert des conditions particulières à la charge de l'organisateur :

- au moins une sortie-cueillette encadrée par le G.M.N. avant l'ouverture de l'exposition,
 - la prise en charge complète de l'aménagement de la salle, de sa décoration et de son nettoyage.
 - la mise à la disposition des mycologues-déterminateurs d'un espace contigu à la salle d'exposition à l'écart du public avec des poubelles, des assiettes, une prise de courant électrique pour ordinateur et imprimante, des tables des chaises, un robinet d'eau potable et des essuie-mains.
- si l'installation de l'exposition s'achève au-delà de 19 heures prévoir la restauration des intervenants de même que pour le ou les repas de midi des jours d'exposition.

CONDITIONS GENERALES.

Il est obligatoire de prendre contact avec le G.M.N. **1 an à l'avance** pour les expositions, **3 mois** pour les autres interventions afin de convenir des dates. Toute demande doit être adressée à M. le Président par écrit sur le formulaire « Demande d'Intervention ». Pour les sorties-cueillette, des consignes seront remises à l'organisateur pour diffusion aux participants.

TARIFS : voir la fiche « Paiement des Interventions ».

Une vente de documents est possible : à déterminer au moment de la réservation.